P-002

ABITIBIWINNI

Première Nation Abitibiwinni
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

LE TERRITOIRE ABITIBIWINNI AKI

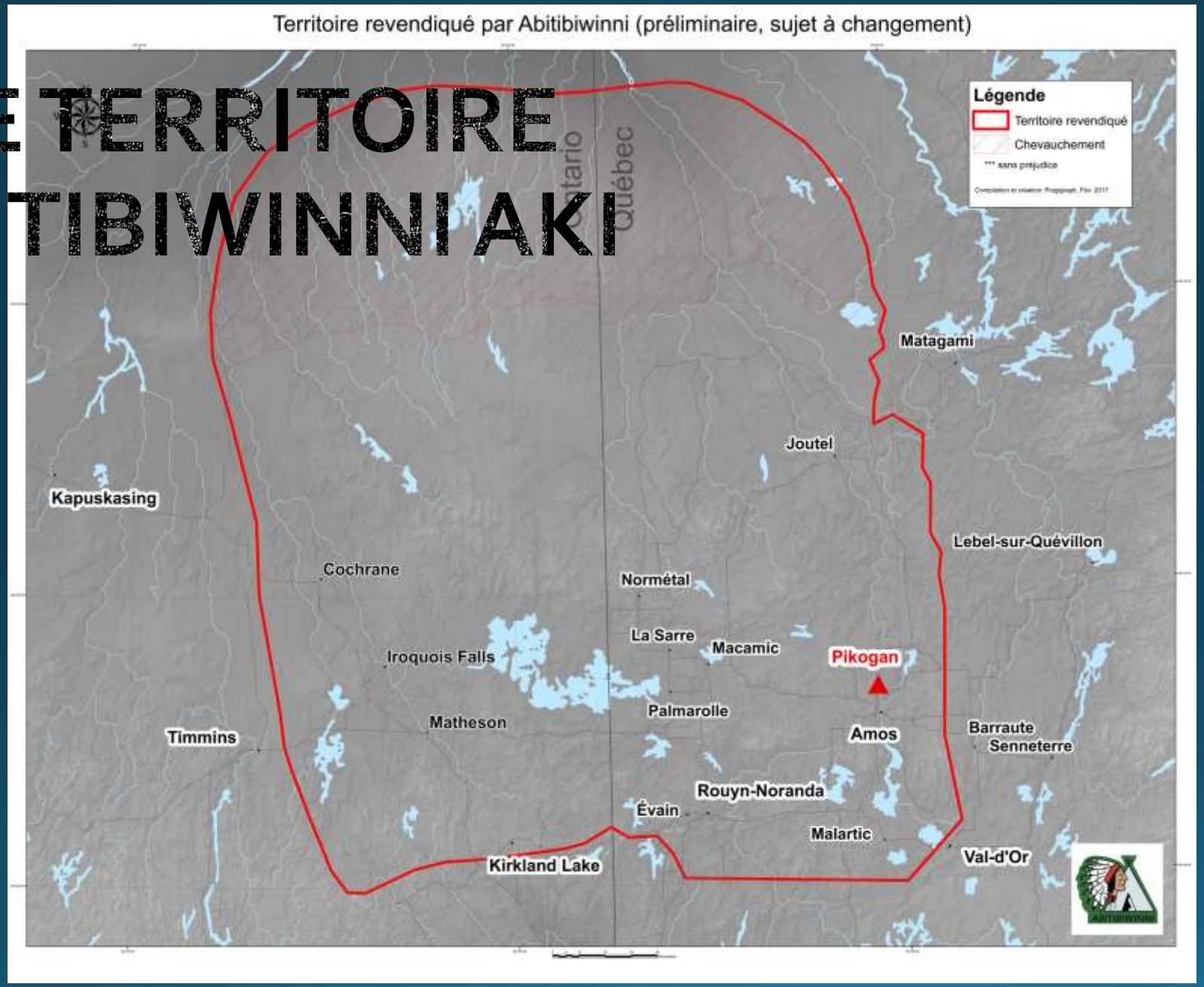

ABITIBIWINNI

UN PEU D'HISTOIRE…

APITA (moitié) + NIPI (eau)= APITIPIK

- Ligne de partage des eaux ;
- Abitibiwinni = Gens de la région du Lac Abitibi ;

LAC ABITIBI - APITIPIK

Le Lac Abitibi est un lieu d'importance pour les Abitibiwinnik, qui a été fréquenté dès 1760 jusqu'aux années 1950. La plupart des personnes âgées qui vivent présentement à Pikogan viennent du Lac Abitibi ou ont habité ce lieu dans leur enfance.

La tradition indique qu'à tous les printemps, les Abitibiwinnik partaient pour le Lac Abitibi en parcourant les cours d'eau. Ils se rendaient alors à la pointe Apitipik afin d'y passer l'été.

C'est là que les familles réaffirmaient leur appartenance au groupe ainsi qu'à la tradition Abitibiwinnik, en y célébrant des mariages et en négociant des alliances politiques, comme les différents traités qui ont marqué leur histoire.

À l'automne, ils retournaient dans leurs terrains de chasse respectifs.

ABITIBIWINNI

LES ABITIBIS
= 2 PROVINCES

Au début du 20e siècle:

- Les Abitibis, nom original de la Bande d'indiens qui occupait un territoire situé dans deux provinces, l'Ontario et le Québec.

- Le gouvernement fédéral prévoyait un problème concernant le territoire occupé par les Abitibis puisqu'il chevauchait 2 provinces. Cependant, le mandat des commissaires au Traité No. 9 se limitait seulement à la province de l'Ontario.

ABITIBIWINNI

LES ABITIBIS DEVIENNENT 2 BANDES

- En 1904, il divise la bande des Abitibis en deux. Une liste sera formée de membres dont le territoire de chasse se trouve en Ontario (Wahgoshig) et une autre pour le groupe du Québec (Pikogan).

- En 1906, les commissaires au Traité No. 9 signent avec les Abitibis de l'Ontario (Wahgoshig). Ils n'avaient pas l'autorité de traiter avec le groupe du Québec (Pikogan).

LES ABITIBIS DU QUÉBEC

- Le groupe du Québec (Pikogan) quant à lui n'obtint rien de cette signature et il ne comprenaient pas pourquoi leurs frères et leurs soeurs de l'Ontario avaient reçus des bénéfices et une terre de réserve et pas eux.

- En 1907, le Fédéral tenta d'obtenir des terres de la part du gouvernement du Québec pour nous. La négociation entre le Fédéral et le Québec n'aboutit à rien puisque ce dernier ne reconnaissait pas le Traité No 9.

Vers 1910

Le Chemin de fer

1914

Amos

ABITIBIWINNI

LES PENSIONNATS

- Vers 1950 :
  - Mise en oeuvre de la politique visant à éduquer les Indiens et de les envoyer dans les pensionnats indiens.
  - Un pensionnat fut bâti à St-Marc-de-Figuery près d'Amos. Les Indiens d'Amos y furent envoyés.

ABITIBIWINNI

POURQUOI CRÉER LES PENSIONNATS

- La colonie n'a plus besoin d'Indiens en tant qu'alliés militaires ou commerciaux, mais elle a besoin de leurs terres. Des stratégies sont alors élaborées pour :
  - Contrôler politiquement ces peuples en les assimilant dans l'État canadien ;
  - Limiter leurs mouvements au sein des régions rurales, ce qui correspondra aux réserves créées à partir des années 1840 ;
  - Les sédentariser et d'en faire des Eurocanadiens, en supprimant entre autres leurs pratiques culturelles. (Salée, 2009)

1955 à 1973

PENSIONNAT INDIEN DE ST-MARC

LES PENSIONNATS

LES PENSIONNATS

MALTRAITANCE PHYSIQUE : punitions et châtiments corporels, douche collective sous le regard des surveillants ; mauvaise alimentation, exposition au froid ;

RUPTURE CULTURELLE : éloignement de leurs familles, interdiction de parler leur langue, impossibilité aux frères et sœurs de communiquer entre eux, cheveux coupés ;

SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE : peur et angoisse, sentiment de rejet et d'abandon, vulnérabilité, impuissance, manque d'affection, ennui.

LES PENSIONNATS
Les conséquences

- Abus sexuel et physique (passé et présent) ;
- Violence psychologique et émotive ;
- Consommation d'alcool, drogue et violence ;
- Faible estime de soi ;
- Familles dysfonctionnelles et relations interpersonnelles difficiles ;
- Déresponsabilisation parentale et problèmes liés au rôle parental comme la froideur émotionnelle, la rigidité, la négligence, les communications inadéquates et l'abandon ;

LES PENSIONNATS
Les conséquences

- Blocages en matière d'éducation :
  - aversions pour les programmes d'enseignement formels;
  - la peur d'échouer;
  - sabotage de ses propres chances de réussir,
  - problèmes d'apprentissage ayant une cause psychologique ;

ABITIBIWINNI

FIN DE LA FRÉQUENTATION DU SITE APITIPIK

1956

Pikogan, c'est où exactement ?

ABITIBIWINNI

LA RÉSERVE INDIENNE D'AMOS

- En 1956, le gouvernement fédéral achète une terre de glaise de quelques âcres d'un fermier pour y établir la Réserve indienne d'Amos.Cette terre fut payée à même les fonds de bande du groupe du Québec.

- Plus tard la Bande Abitibi-Dominion a changé son nom pour la Première Nation Abitibiwinni. La réserve indienne d'Amos a aussi obtenu son statut de réserve.

LA RÉSERVE INDIENNE D'AMOS

ABITIBIWINNI

CONVENTION DE LA BAIE JAMES

- Le 11 novembre 1975, les Cris du Nord du Québec ont signé la Convention de la Baie James et du Nord Québécois.

- La Première Nation Abitibiwinni n'a pas participé pas aux discussions entourant l'élaboration de la Convention de la Baie James. Malgré cela, une partie du territoire des Abitibiwinnis fut incluse dans la Convention, sans leur accord.

ABITIBIWINNI

CONVENTION DE LA BAIE JAMES

- À Pikogan, plusieurs membres Abitibiwinnis peuvent bénéficier ou bénéficient déjà de l'entente de la Convention de la Baie James.

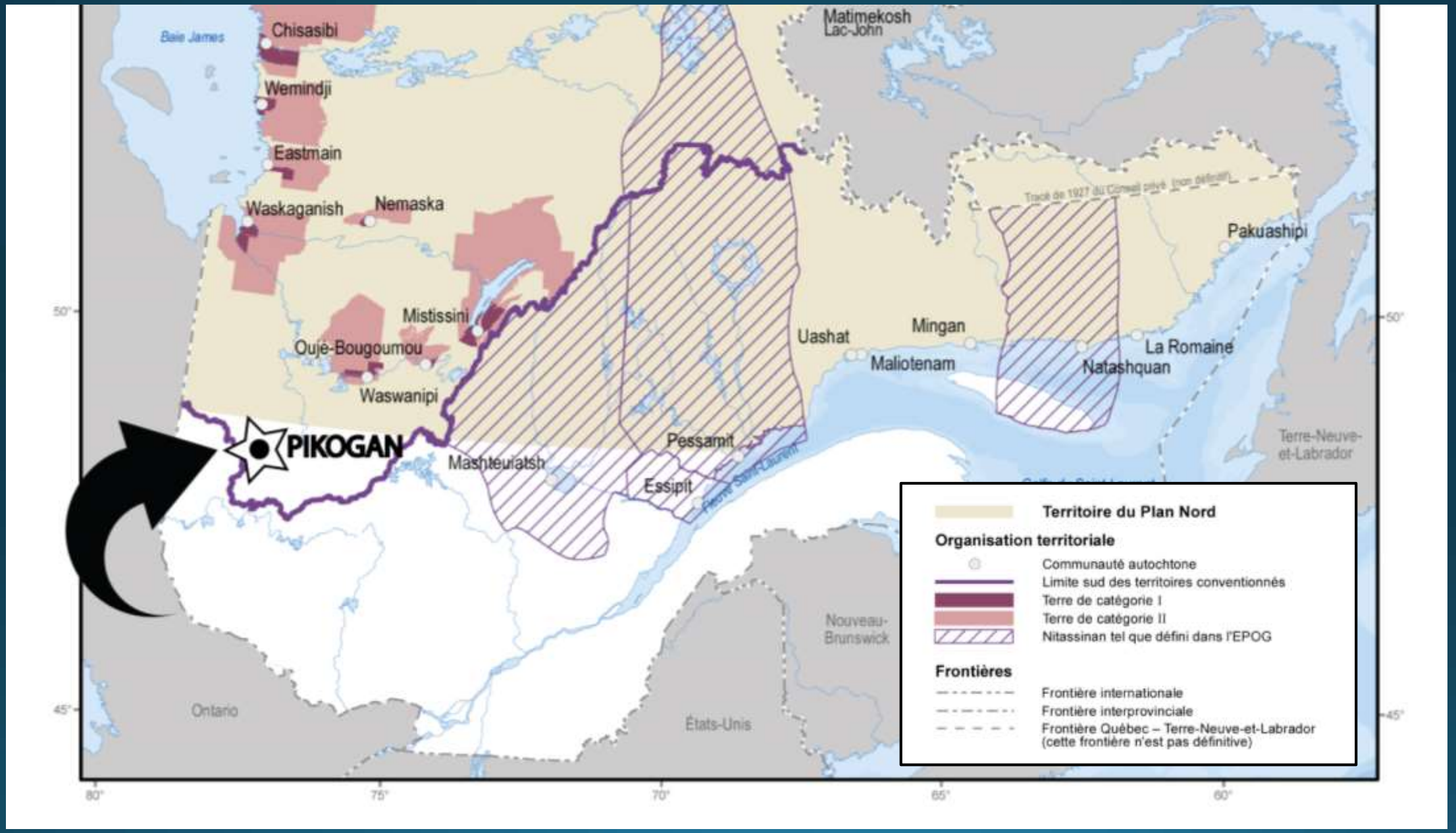
Baie James
Chisasibi
Wemindji
Eastmain
Waskaganish
Nemaska
Mistissini
Ouje-Bougoumou
Waswanipi
PIKOGAN
Mashteuiatsh
Matimekosh
Lac-John
Pakuashipi
Uashat
Mingan
Maliotenam
La Romaine
Natashquan
Pessamit
Essipit
Terre-Neuve-et-Labrador
Nouveau-Brunswick
Ontario
États-Unis
50°
45°
80°
75°
70°
65°
60°
Territoire du Plan Nord
Organisation territoriale
Communauté autochtone
Limite sud des territoires conventionnés
Terre de catégorie I
Terre de catégorie II
Nitassinan tel que défini dans l'EPOG
Frontières
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador
(cette frontière n'est pas définitive)

ABITIBIWINNI

LA PRESCRIPTION

- En 1994, des changements au Code Civil du Québec ont changé les règles. La prescription est passée de 30 ans à 10 ans.
- En 2004, à l'échéance de cette entente, Abitibiwinni avec d'autres premières nations algonquines s'entendent avec le Québec pour une nouvelle période de 10 ans.
- En 2014, le Québec refuse de renouveller l'entente, Abitibiwinni et les autres premières nations algonquines sont forcées de déposer une motion devant la Cour Supérieure du Québec pour se protéger.

ABITIBIWINNI

WASHAW SIBI

- En 1997, un groupe de Cris enregistré dans la liste de bande d'Abitibiwinni ont créé une organisation à but non lucratif pour les représenter au niveau politique.

- En 2004, le Grand Conseil des Cris du Québec adopte une résolution qui reconnait le groupe de Washaw Sibi comme la 10^{e} communauté Crie du Québec.

ABITIBIWINNI

LES CRIS REVENDIQUENT EN ONTARIO

- En 2016, les Cris de la Baie James déposent une action en titre devant la Cour Supérieure de l'Ontario et réclament une somme de 500 M$.
- Le territoire revendiqué par les Cris du Québec est le même territoire qui est revendiqué par Abitibiwinni. (Radio Canada: 2016)

TITRE ET DROITS REVENDIQUÉS PAR LES CRIS

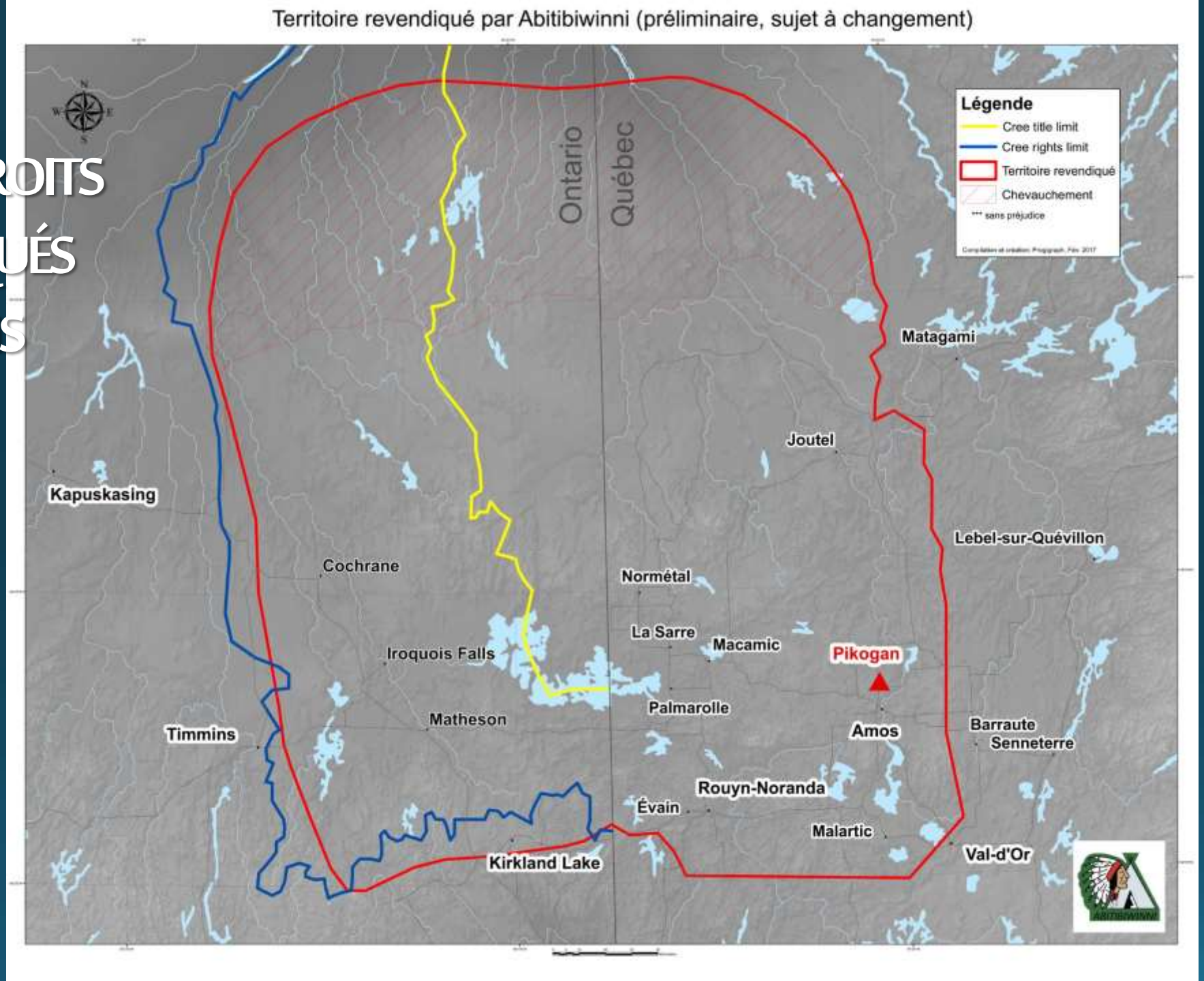

ABITIBIWINNI

Pikogan, en 2017

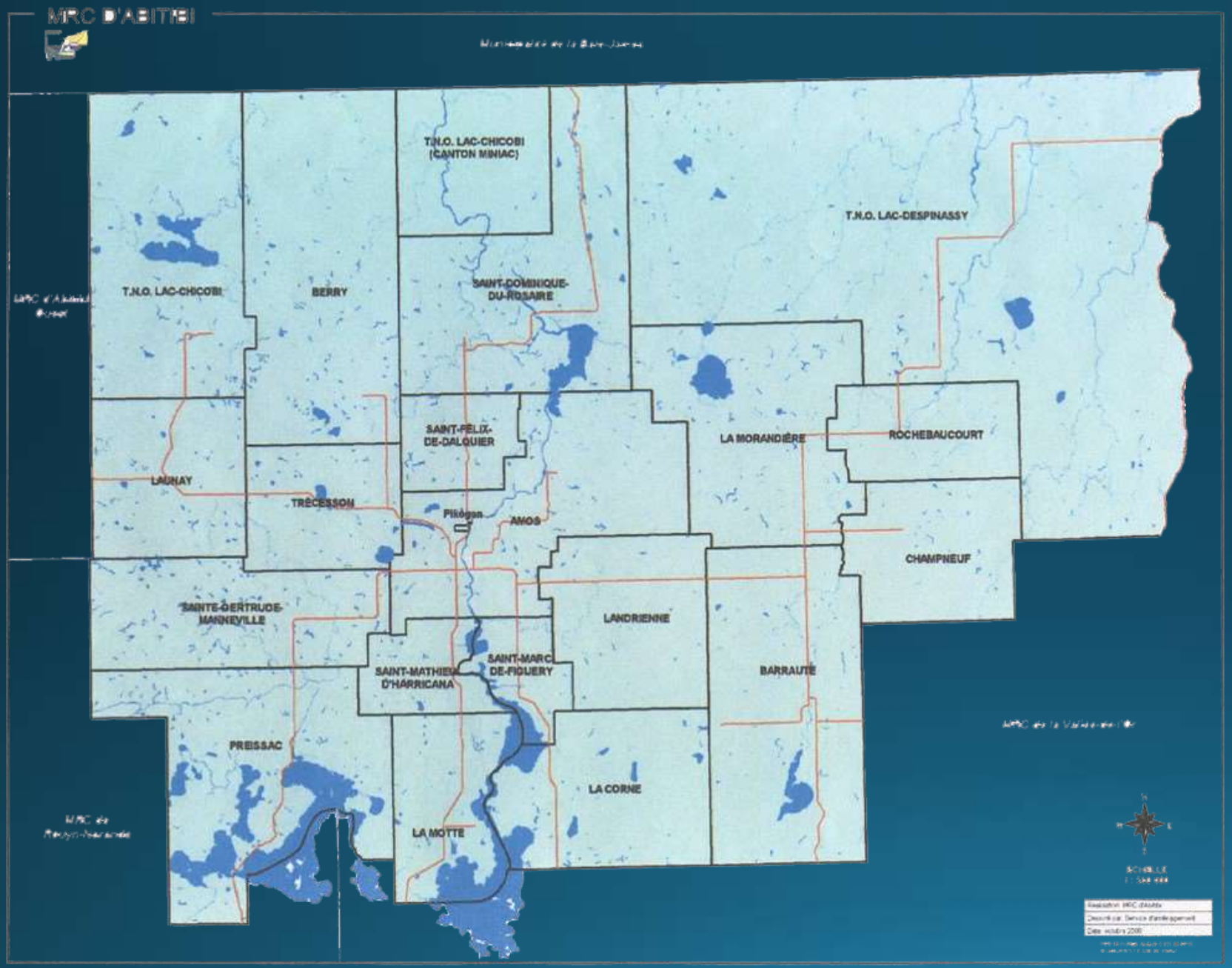

La MRC d'Abitibi

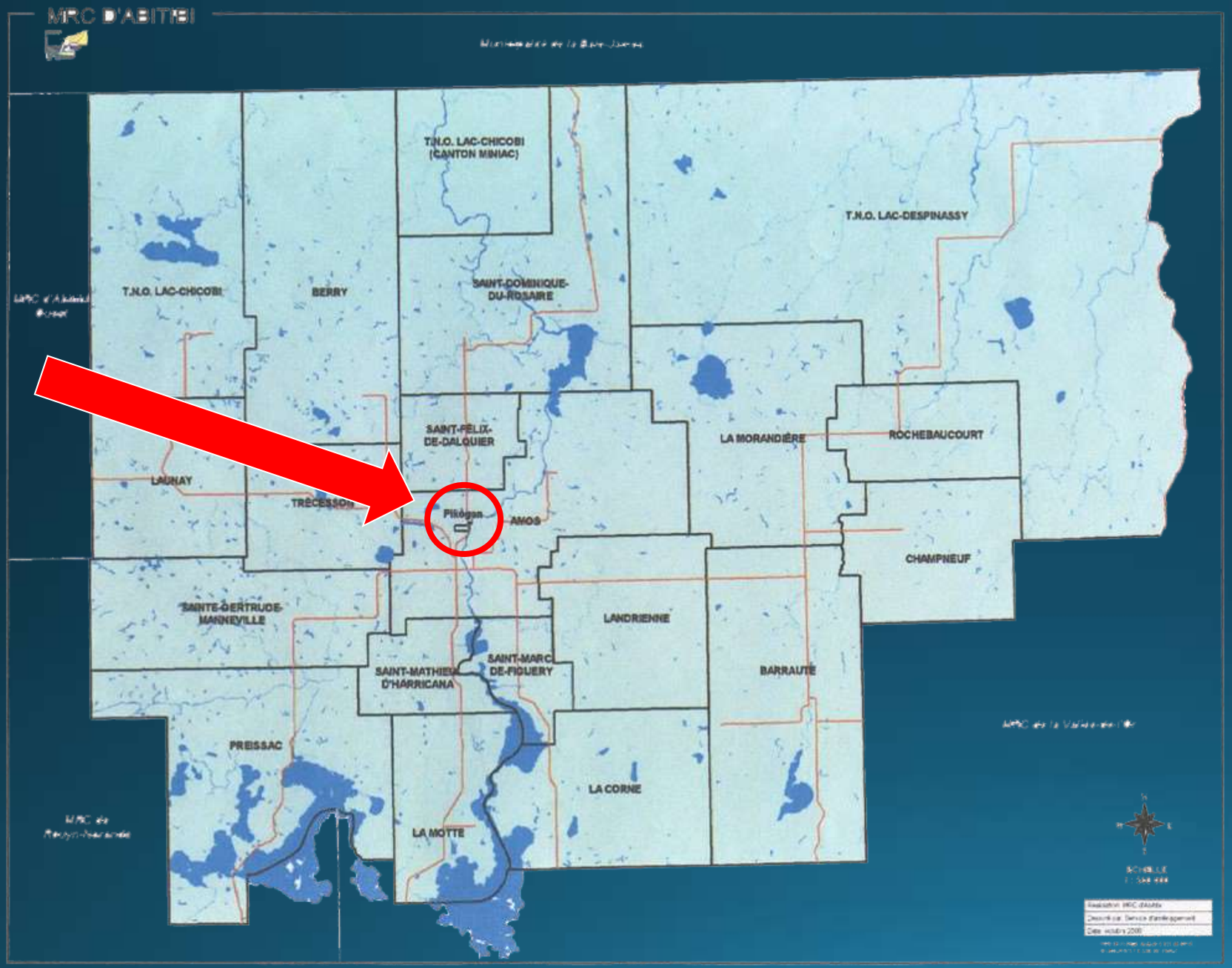

Pikogan dans la MRC d'Abitibi

LE TERRITOIRE ABITIBIWINNI AKI

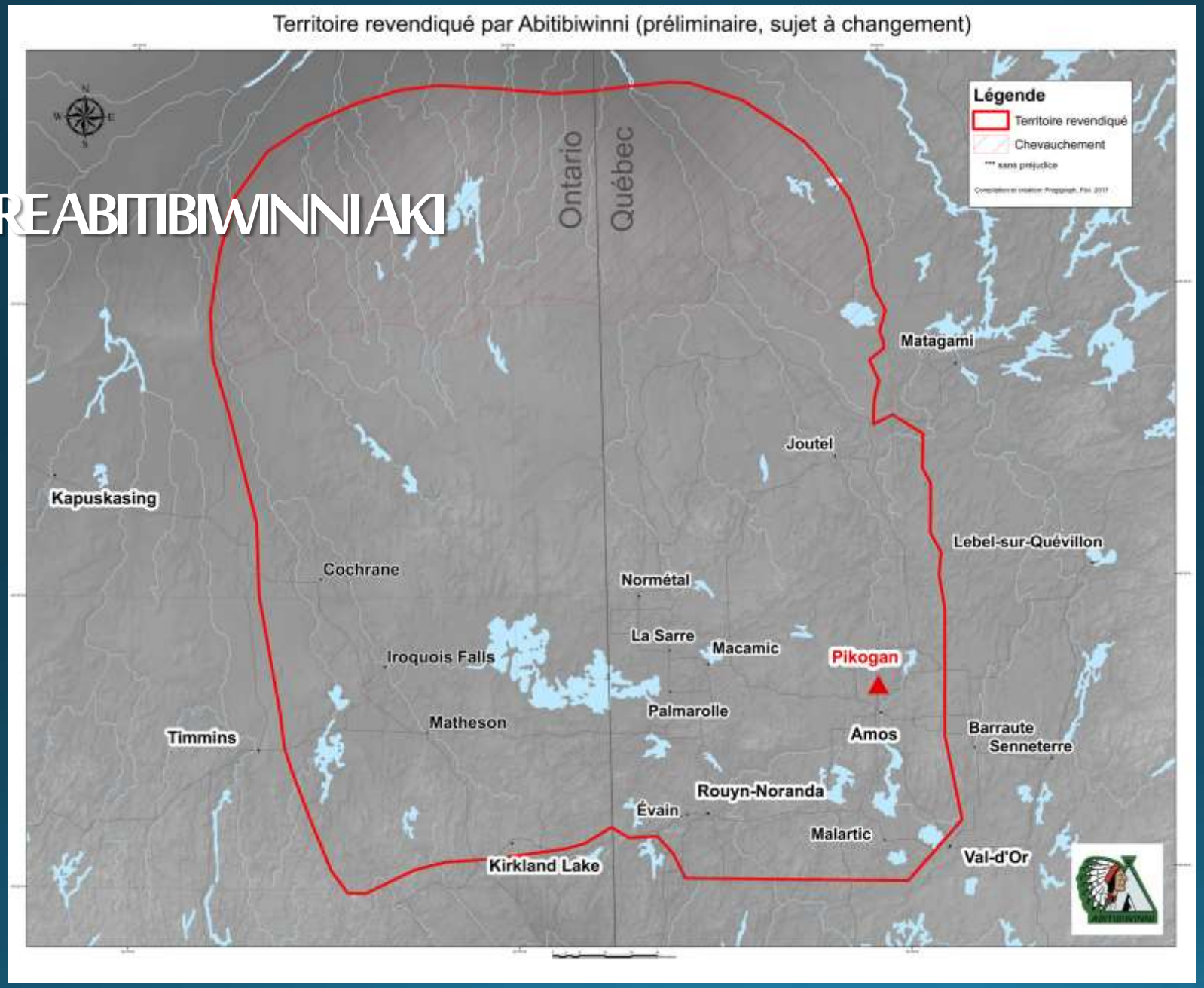

ABITIBIWINNI

1061 MEMBRES DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

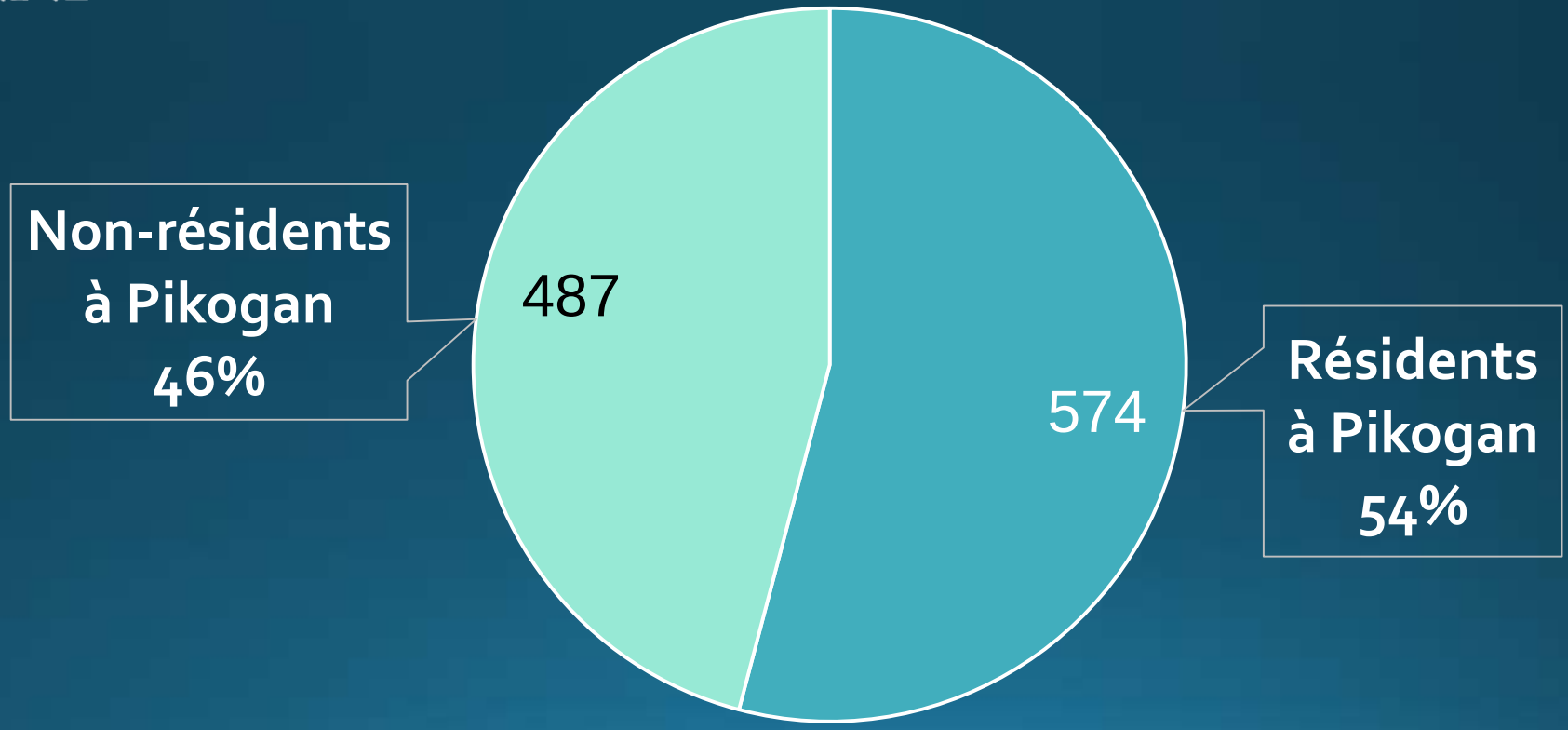

Source : Système d'inscription des Indiens – AANC février 2017

ABITIBIWINNI

PROPORTION HOMMES / FEMMES

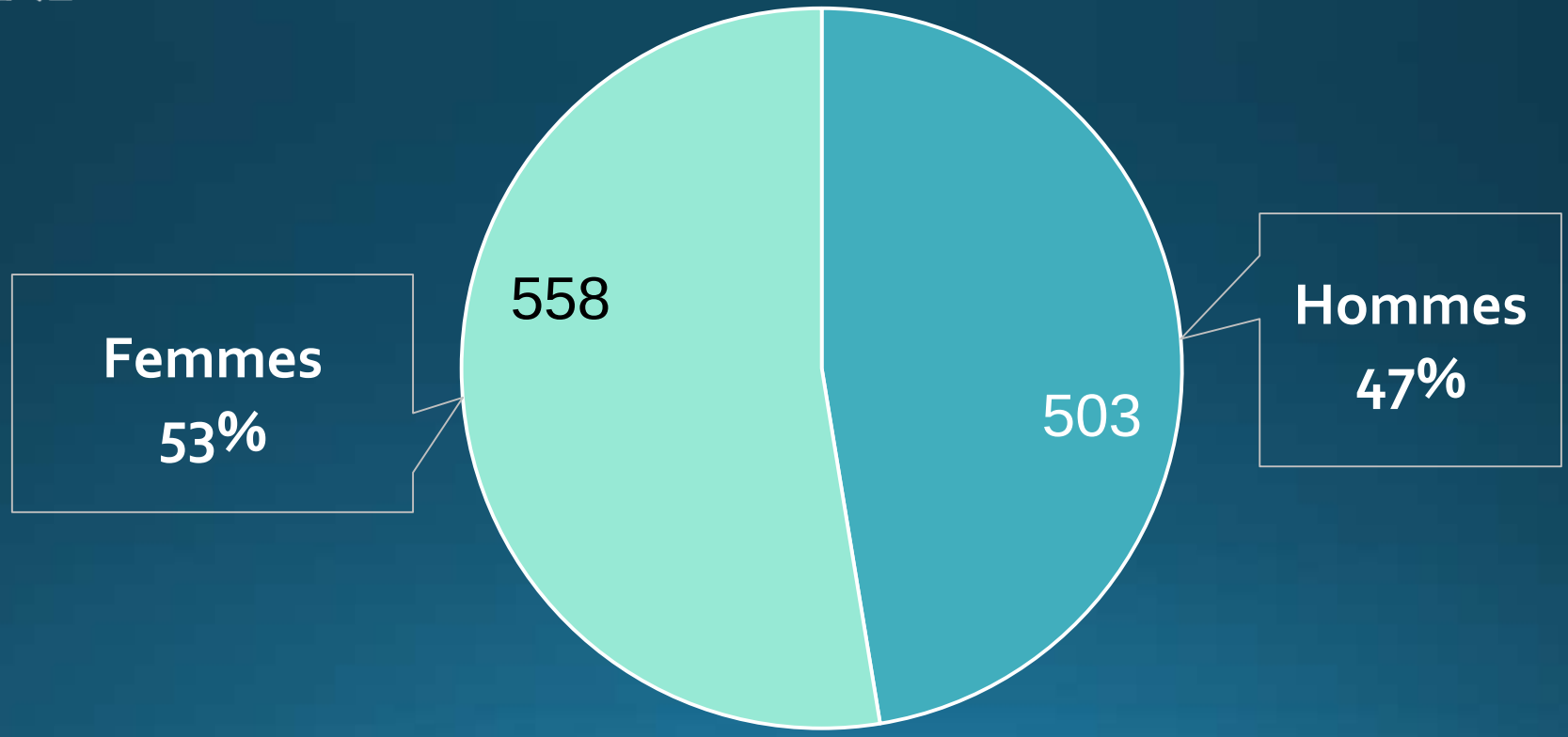

Source : Système d'inscription des Indiens – AANC février 2017

ABITIBIWINNI

NIVEAU DE SCOLARITÉ

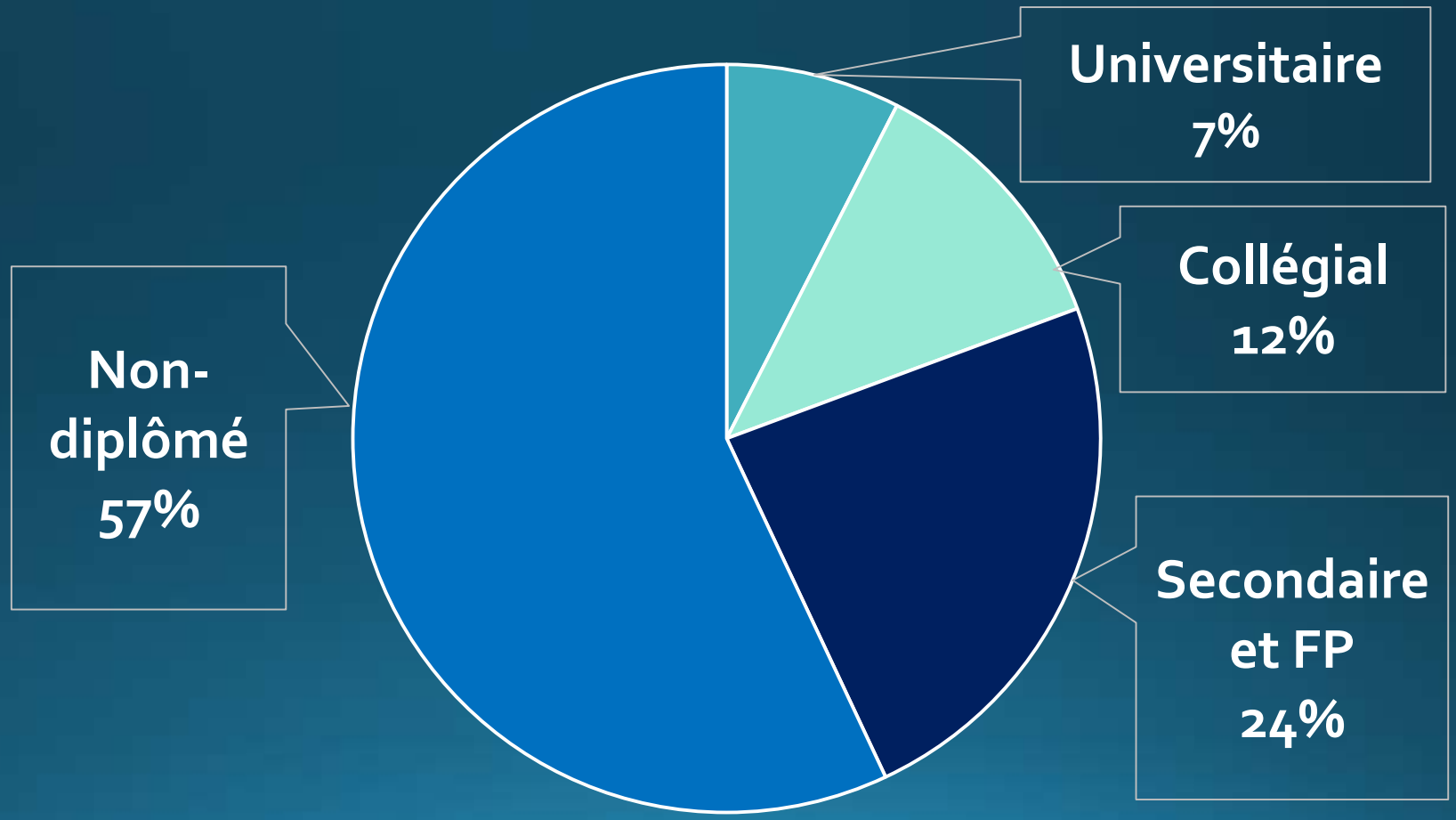

ABITIBIWINNI

STATUS D'EMPLOI

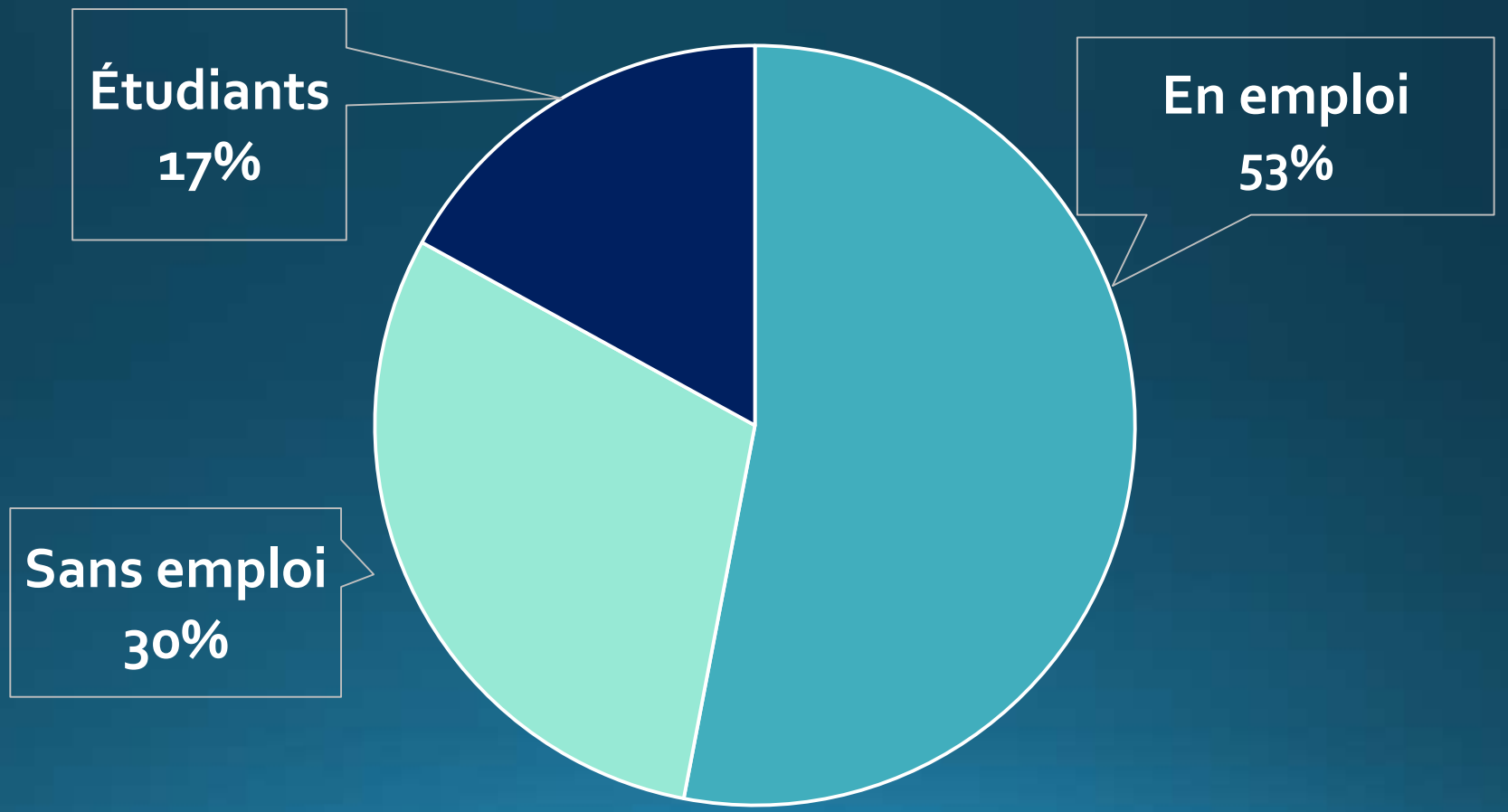

NOTRE COMMUNAUTÉ

NOTRE COMMUNAUTÉ

NOTRE COMMUNAUTÉ

NOTRE COMMUNAUTÉ

ABITIBIWINNI

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

SERVICE DE L'ÉDUCATION

29 employés

SERVICE DE LA SANTÉ

SERVICE ADMINISTRATIF

ENVIRONNEMENT
DÉV. SOCIO-ÉCONOMIQUE

TRAVAUX PUBLICS
ET HABITATION

10 employés

POLICE PIKOGAN

5 employés

MAISON DES AÎNÉS

CPE MOKAAM & GAZONORD

RADIO CKAG & MAISON DES JEUNES

ABITIBIWINNI

LA SITUATION AVEC LES SERVICES POLICIERS

- Enquête insatisfaisante sur la disparition de Sindy Ruperthouse, suivi inadéquat et relations difficiles avec les enquêteurs et policiers;
- Plusieurs membres Abitibiwinni sont décédés sans que les services de police procèdent à une enquête approfondie pour déterminer les causes du décès. Les famille demeurent sans réponses à ce jour.
- Poste de police mixte à Val d'Or - Pas de consultation auprès de la communauté avant sa création et sa mise en place;
- Maurice Mowatt – faute policière en 2002 qui mène à une paralysie. Indemnisation par le Gouvernement du Québec qui a reconnu la faute.

ABITIBIWINNI

LA SITUATION AVEC LES SERVICES POLICIERS

- Sous-financement du corps de police à Pikogan. Le service est déficitaire depuis plusieurs années et les conditions de travail ne sont pas sécuritaires pour les policiers. Les conditions de travail précaires entraînent beaucoup de roulement de personnel.

- Relations harmonieuses avec le poste de la SQ d'Amos. Bonne collaboration avec Police Pikogan.

- Présence de 2 enquêteurs autochtones originaires de Pikogan au poste de la SQ à Amos.

LA SITUATION AVEC LES SERVICES CORRECTIONNELS

- Présence d'une aile spécifiquement réservée aux Autochtones dans le nouveau centre de détention d'Amos. Cette nouvelle aile permettra des services plus adaptés à la réalité culturelle autochtone.

LA SITUATION AVEC LE SERVICE DE JUSTICE

- Pour l'instant, nous ne pouvons fournir d'informations au sujet de ce service, mais cela sera inclus lors de la rédaction de notre mémoire.

ABITIBIWINNI

LA SITUATION AVEC LES SERVICES DE SANTÉ

- **ACCESSIBILITÉ AUX MÉDICAMENTS:**
  Liste différente autorisée entre la RAMQ et le fédéral.

- **SOINS OFFERTS PAR LE CLSC :**
  Incompréhension de certains intervenants quant aux droits des autochtones de recevoir les services au CLSC à Amos;

- **SOINS À DOMICILE OFFERTS PAR LE CLSC :**
  Le CLSC offrent les soins à domiciles aux allochtones qui résident à Pikogan, mais pas aux autochtones.

ABITIBIWINNI

LA SITUATION AVEC LES SERVICES DE SANTÉ

- **INFORMATION DÉFICIENTE CHEZ LES INTERVENANTS DE 1e LIGNE**
  Les cadres/gestionnaires sont au courant des politiques et procédures en lien avec la clientèle autochtone, mais pas les infirmiers et/ou répondants de première ligne qui interagissent directement avec la clientèle autochtone dans les différents établissement de santé (GMF, Centre hostpitalier)

- **PRÉJUGÉS AU DÉPARTEMENT DE SANTÉ MENTALE DU CSISS**
  Manque de communication entre le Centre de santé de Pikogan et le département de santé mentale du CSISS quant aux suivi des patients en provenance de la communauté.

ABITIBIWINNI

LA SITUATION AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

- Les services sociaux ne sont pas adaptés à la réalité culturelle autochtone. Il est donc difficile de garder les enfants en famille d'accueil au sein de la communauté. Les enfants qui sont placés à l'extérieur de la communauté jusqu'à leur majorité perdent donc totalement leur identité culturelle.

- Il y a quelques années, les intervenants ne travaillait pas de concert avec le Centre de santé. Ils ne tenaient pas compte de l'expertise des ressources du milieu et travaillaient seuls lorsque venait le temps d'intervenir auprès des familles de la communauté.

- Belle stabilité de nos intervenants à Pikogan, ce qui facilite les relations et les interventions. Les nouveaux intervenants doivent automatiquement suivre les deux formations sur les réalités autochtones offertes par l'UQAT.

ABITIBIWINNI

LA SITUATION DANS NOS RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Programmes autochtones gouvernementaux : Les critères pour recevoir les subvention et financement sont difficilement accessibles.

Relations politiques: Les policitiens démontrent une belle ouverture et une certaine sensibilité culturelle. Mais cela n'est pas ressentie auprès des fonctionnaires avec qui nous travaillons directement par la suite.

Territoire et environnement : Le territoire a été exploité sans consultation au cours des dernières années. Il y a eu un bel avancement dans ce dossier, mais il reste encore du travail à faire.

ABITIBIWINNI

NOS ATTENTES
ENVERS LA COMMISSION

- Nous souhaitons une excellente participation et nous encourageons les autres Premières nations du Québec et leurs membres à prendre la parole et s'exprimer devant la Commission.

- Nous souhaitons qu'il y aura une quantité impressionnante de témoignages de la part des Premières Nation, car cela prouvera la pertinence de la Commission Viens et notre besoin reel d'être entedu sur les différentes problématiques vécues.

ABITIBIWINNI

NOS ATTENTES ENVERS LA COMMISSION

- Nous souhaitons que la démarche soit prise au sérieux par tous les participants, le gouvernement et les services publics visés.

- Nous souhaitons que la Commission Viens fasse la lumière sur les réelles problématiques vécues entre les Premières Nations et certains services publics.

- Nous souhaitons que les recommandations qui seront émises par la Commission soit réellement considérées et que des solutions concrètes soient mise en application pour améliorer les relations entre les Premières Nations et la population en général.

ABITIBIWINNI

Kitci Mikwetc!